



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/StC38/Doc.5
20 octobre 2011

Français
Original: Anglais

TRENTE-HUITIEME REUNION
DU COMITE PERMANENT
Bergen, 19 novembre 2011
Point 5(c) de l'ordre du jour

COOPÉRATION ENTRE LA CMS ET RAMSAR

(Préparé par le Secrétariat)

Historique

1. En novembre 2011, un nouveau Mémoire de coopération sera conclu entre les Secrétariats de la CMS et de la Convention de Ramsar (« Ramsar »), remplaçant le précédent Mémoire de coopération entre le Bureau de la Convention de Ramsar et le Secrétariat de la CMS qui avait été conclu le 18 février 1997.

2. En 2005, la Résolution 8.11 de la CMS a souligné l'importance et le besoin d'une coopération renforcée entre les conventions relatives à la biodiversité. En outre, la Résolution 8.2 a adopté le *Plan stratégique 2006-2011* de la CMS (qui devrait être prolongé à 2014 par la COP10 de la CMS par l'intermédiaire du projet de Résolution 10.5/Rev.1) visant quatre objectifs majeurs:

- a) Assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices soient basées sur les meilleurs renseignements disponibles;
- b) Assurer que les espèces migratrices bénéficient des meilleures mesures de conservation possibles;
- c) Étendre la sensibilisation et accroître l'engagement pour la conservation des espèces migratrices parmi les acteurs clés;
- d) Renforcer le rôle primordial et unificateur de la CMS dans la conservation et la gestion des espèces migratrices.

3. Le programme de travail commun à trois plus récent entre les Secrétariats de la CMS, de l'AEWA et de Ramsar a couvert la période 2003-2005. Beaucoup de progrès ont été réalisés depuis bien que le plan n'ait pas été mis en œuvre intégralement en raison de ses objectifs trop ambitieux.

4. En 2008, la Résolution 9.6 de la CMS a réaffirmé l'intérêt et l'importance pour la CMS de continuer à développer une coopération effective et pratique avec d'autres instruments sur la biodiversité. Dans la Résolution 9.6, les Parties ont reconnu que les instruments préférés pour une telle coopération sont les plans de travail communs renouvelables avec des objectifs atteignables convenus dans un calendrier clair ainsi que la nécessité de faire des rapports sur les progrès accomplis et d'évaluer régulièrement l'efficacité

des résultats.

5. En 2008, la Résolution X.11 de Ramsar a prié le Secrétariat de poursuivre aussi activement que possible, dans les limites du temps et des ressources disponibles, l'examen et la simplification de son programme de travail commun avec la CMS et l'AEWA. Le Plan stratégique Ramsar (2009-2015) demande à Ramsar de collaborer en partenariat avec des accords multilatéraux sur l'environnement internationaux et régionaux (Stratégie 3.1).

Activités communes réalisées depuis 2008

6. Bien qu'il n'y ait pas eu de plan de travail spécifique depuis lors, les Secrétariats de la CMS et de Ramsar ont continué à coopérer, en particulier sur les initiatives suivantes:

- Groupes de travail scientifiques pour la grippe aviaire et les maladies de la faune sauvage;
- Développement de directives relatives aux voies de migration;
- Stratégie régionale pour la conservation et l'utilisation durables des zones humides des hautes Andes;
- Missions consultatives Ramsar (RAM).

7. On trouvera d'autres informations sur les activités réalisées dans le cadre de ces domaines de travail dans le document PNUE/CMS/Conf.10.28 « Rapport sur les synergies et les partenariats ».

Activités communes envisagées pour la période 2012-2014

8. Les Secrétariats de Ramsar et de la CMS ont élaboré un projet de plan de travail commun pour 2012-2014 joint en **Annexe 1**. Il prend en compte le Plan stratégique 2006-2011 de la CMS (dont la prolongation jusqu'en 2014 est proposée).

9. Beaucoup de ces activités n'engendreront pas de coûts supplémentaires significatifs, mais si c'est le cas, les Secrétariats réuniront conjointement des fonds externes. En outre, la réalisation commune des activités devrait permettre d'optimiser l'utilisation des fonds obtenus.

10. Les Secrétariats de la CMS et de Ramsar soumettront des rapports réguliers sur leurs activités à leurs Comités permanents respectifs et, si nécessaire, à d'autres parties intéressées, y compris les autres conventions relatives à la biodiversité.

11. La 10^{ème} Réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar en 2012 sera invitée à approuver le plan de travail commun pour 2012-2014. Si le document est approuvé par les deux organes, les deux Secrétariats feront avancer sa mise en œuvre. D'ici-là, les activités de coopération qui ne sont pas encore terminées seront poursuivies.

Actions requises:

- Le Comité permanent est invité à approuver le projet de plan de travail commun pour 2012-2014 figurant à l'Annexe 1.

Plan de travail conjoint, 2012-2014
Secrétariats de la Convention de Ramsar et de la Convention sur les espèces migratrices (CMS)

Ce plan contient une liste d'activités non exclusive pour lesquelles les Secrétariats de la Convention de Ramsar et de la CMS sont convenus de coopérer dans le cadre de leur Mémoire de coopération.

1. Politiques nationales

Activités	Calendrier
1.1 Appuyer des initiatives nationales pour la mise en œuvre coordonnée de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et de la Convention de Ramsar, y compris des consultations entre les correspondants nationaux compétents, la représentation réciproque dans les comités et les groupes de travail nationaux chargés de la mise en œuvre, de la rationalisation et de l'harmonisation des processus d'établissement de rapports, et la prise en compte adéquate des intérêts de la Convention de Ramsar et de la CMS dans les stratégies et les plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité et les initiatives d'autres conventions portant sur la biodiversité.	2012-2014

2. Accords et initiatives régionaux

Activités	Calendrier
2.1 Saisir les occasions de faciliter la participation commune aux réunions pertinentes organisées par l'une ou l'autre de ces Conventions, y compris celles tenues au niveau régional dans le cadre de la Convention de Ramsar et de ses initiatives régionales, celles organisées sous les auspices de la CMS concernant des Accords individuels, des Mémoires d'entente ou d'autres instruments, et à des ateliers sur des thèmes techniques d'intérêt commun.	2012-2014

3. Gestion des populations d'espèces et des écosystèmes des zones humides

Activités	Calendrier
3.1 Élaborer des approches en matière de politique et de gestion en tenant dûment compte des connaissances scientifiques les plus récentes et des meilleures idées pratiques concernant les réseaux écologiques ayant un rapport avec les espèces migratrices et les zones humides.	2012-2014
3.2 Continuer d'élaborer des mécanismes conjoints de renseignements, de recherche et d'intervention en ce qui concerne les maladies des animaux sauvages.	2012-2014
3.3 Étudier les possibilités de créer des synergies pour répondre à d'autres situations d'urgence (par ex. des hécatombes massives) dans le sillage de la Résolution de la COP IX.9 de la Convention de Ramsar et du [projet de Résolution 10.2 de la COP de la CMS].	2012-2014
3.4 Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre (si elles sont approuvées) du projet proposé par le FEM sur les Dugongs dans l'océan Indien et le Pacifique occidental (si les ressources le permettent).	2012-2014
3.5 Continuer de renforcer l'identification des chevauchements entre les intérêts des espèces migratrices et ceux des zones humides revêtant une importance et chercher à assurer la cohérence entre l'attention pour les « sites critiques » pour les voies de migration et les objectifs stratégiques pour les réseaux de zones humides protégées.	2012-2014
3.6 Entreprendre conjointement des missions consultatives spécifiques dans les cas où les intérêts des deux Conventions peuvent entrer en jeu (si les ressources le permettent).	Selon les besoins

4. Suivi et évaluation

Activités	Calendrier
4.1 Définir et appliquer (suivre, évaluer et faire rapport à ce sujet) les indicateurs pertinents de biodiversité afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention, et comme contribution aux efforts collectifs plus vastes déployés pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs mondiaux d'Aichi, notamment par le biais de consultations d'experts tenues sous la houlette de la Convention sur la diversité biologique et en coopération avec le Centre de surveillance de la conservation mondiale de la nature du PNUE.	2012-2014

5. Science et politique à l'échelle mondiale

Activités	Calendrier
5.1 Envisager une collaboration, si les ressources le permettent, sur la production de produits de synthèse axés sur les intérêts pour les eaux, les zones humides et les espèces migratrices en ce qui concerne l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, y compris une collaboration pour de nouveaux travaux par le Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar dans ce domaine d'activité et le suivi des rapports de l'étude intitulée « L'économie des écosystèmes et de la biodiversité » (TEEB).	2012-2014
5.2 Aligner et harmoniser chaque fois que possible les propositions de résolutions des Conférences des Parties sur des questions techniques d'intérêt mutuel (par exemple, les changements climatiques, le secteur énergétique, les industries extractives et l'évaluation des impacts).	2012-2014
5.3 Publier conjointement des matériels d'orientation technique d'intérêt mutuel cas échéant (si les ressources le permettent).	2012-2014

6. Information, sensibilisation et renforcement des capacités

Activités	Calendrier
6.1 Organiser efficacement la distribution réciproque aux parties prenantes aux deux Conventions de matériels pour la promotion de la Journée mondiale des zones humides et de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs ainsi que les campagnes de sensibilisation aux espèces couvertes par la CMS pouvant concerner la Convention de Ramsar, et informer le public au sujet de chacune de ces journées et de ces campagnes.	2012-2014
6.2 Collaborer à des activités de renforcement des capacités (si les ressources le permettent), y compris la représentation réciproque dans des ateliers de renforcement des capacités et la recherche de moyens pour encourager l'utilisation de la trousse de formation de la CMS sur les itinéraires aériens.	2012-2014
6.3 Examiner des moyens novateurs de renforcer mutuellement les capacités des Secrétariats, par exemple par des affectations de personnel, des échanges de stagiaires, des détachements réciproques de personnel temporaire lors d'événements stressants tels que les Conférences des Parties.	2012-2014
6.4 Collaborer à la recherche de fonds pour des activités conjointes, par exemple le projet sur le renforcement des technologies et des capacités d'information et de communication au sein de la CITES, de la CMS et de la Convention de Ramsar.	2012-2014